Communauté de Communes

# Val de Ligne

Terre d'histoire et d'accueil

Chassiers
Chazeaux
Joannas
Largentière
Laurac
Montréal
Prunet
Rocher
Sanilhac
Tauriers
Uzer

# JOURNAL d'informations 2015

# ÉDITORIAL

## UN MANDAT D'ORGANISATION ET DE RÉFORME DU TERRITOIRE

La France a été bouleversée par les actes terroristes en ce début d'année 2015. C'est dans ce contexte difficile qu'au nom de l'ensemble des élus du conseil communautaire, je formule pour chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères. Des vœux de mobilisation, de rassemblement et de solidarité pour que toutes nos énergies bénéficient à notre territoire.
C'est avec un esprit de responsabilité et d'engagement qui est le mien que nous travaillerons durant ce mandat pour répondre au mieux aux besoins de sa population.

En 2014, engagée dans cette dynamique, la Communauté de Communes du Val-de-Ligne, a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt : revitalisation de centre bourg, lancé par le gouvernement. Un réel partenariat avec la commune de Largentière sur des actions qui vont consolider le bourg centre et profiter à l'ensemble du territoire.

Ce fut aussi le soutien à l'entreprise de salaisons Debroas implantée sur la Zone du Ginestet, avec la solidarité de la Communauté de Communes du pays de Beaume Drobie engagée à nos côtés.

Demain, ce sera la construction de la crèche ; projet structurant pour le territoire qui est une nécessité pour conforter l'offre et le service d'accueil de la petite enfance.

Mais au-delà de ces projets d'investissement, dans un contexte de crise économique et de baisse de dotations pour les collectivités ; ce nouveau mandat sera un mandat de changement, de réorganisation pour mettre en place les nouvelles règlementations, préparer notre future intercommunalité et être en capacité à soutenir les communes et le développement du territoire.

Cela passera notamment par l'évolution de notre fiscalité où nous devrons travailler ensemble pour limiter les baisses de dotations et avoir une vision financière à plus long terme ; par la mutualisation pour trouver des économies d'échelles en partageant et optimisant nos moyens et bien sûr par une réflexion concernant l'urbanisme.

Toutes ces réformes qui s'annoncent nous obligent à réagir et à nous mobiliser pour construire ensemble notre avenir plutôt que de le subir.
Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

*Le Président,*
**Robert VIELFAURE**

36 avenue de la République
BP 37 - 07170 LARGENTIÈRE
www.cc-valdeligne.fr
Tél. 04 75 89 28 35

# Développement Économique

**Monsieur Jean MONNIER**
*Maire d'UZER, et Vice-Président à la CDC VAL DE LIGNE, chargé du développement économique (ZA DU GINESTET, Atelier Relais, ADN, AMESUD, ZA DU VINOBRE, Pépinières d'entreprises, ORC, Aérodrome de LANAS).*

Le développement économique est une compétence obligatoire de la Communauté de Communes. Dans Le Val-de-ligne particulièrement touché par le chômage et l'emploi précaire, cette compétence est une priorité absolue.

Depuis plusieurs années, les élus communautaires se sont engagés dans une politique volontariste et courageuse pour créer des emplois dans un contexte économique très difficile. La salaison Debroas est un exemple de cette action et l'usine de LARGENTIERE démarrera très prochainement. L'activité touristique est un apport essentiel au marché économique que ce soit pour le commerce ou l'artisanat avec près de 50% du chiffre d'affaire en Ardèche du sud. Nous devons nous mettre en situation pour préparer le territoire à capter les potentiels liés à l'ouverture de l'espace de restitution de la caverne du Pont d'arc. Dans les semaines qui viennent les commerçants et artisans pourront déposer des demandes d'aides pour se moderniser et répondre aux enjeux futurs ; la Communauté de Communes participe aux financements de cette opération.
En dehors de cette opération (OCM) tous les porteurs de projets de développement économique et plus particulièrement ceux générateurs d'emplois sont invités à venir présenter leurs dossiers, ils feront l'objet d'une attention particulière et ils pourront faire l'objet d'un soutien direct ou le cas échéant d'une orientation vers d'autres collectivités ou organismes susceptible de les aider.

*Jean MONNIER, Vice-Président*

## Opération Collective de Modernisation « Sud Ardèche »

Une nouvelle opération collective en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité démarre dans le sud Ardèche. Elle vise à soutenir les entreprises tant dans leur sauvegarde, leur adaptation aux nouvelles tendances des marchés et des modes de consommation, que dans leur modernisation et leur développement.

### Territoire concerné

Le périmètre des quatre Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie, du Val-de-Ligne, du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche (62 communes du Sud Ardèche).

### Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

**Apporter une animation et un appui technique et financier en faveur d'actions collectives :**
- valorisation du terroir de proximité, promotion de la rénovation durable, Charte d'enseignes et de façades, soutien aux Unions commerciales, …
- accompagnement, conseils personnalisés et diffusion d'informations : dynamisation d'un point de vente, fidélisation des clientèles, coaching restaurateurs, amélioration des vitrines et des enseignes, mise en accessibilité des points de vente.
- développer et faciliter l'accès aux démarches de progrès et de qualité proposées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

**Soutenir financièrement les entreprises artisanales et commerciales dans leurs projets de modernisation sous forme d'aides directes (subventions) :**

Ce fonds d'aide est ouvert aux entreprises artisanales inscrites au Répertoire des métiers et aux entreprises commerciales et de services inscrites au Registre du commerce et des sociétés. Les entreprises éligibles, dites de proximité, sédentaires ou non, ne doivent pas être touristiques et saisonnières, ne pas être implantées en ZA et doivent rendre un service à l'année et avoir pour clientèle principale les particuliers. Le chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 1 million d'euros. L'entreprise peut déposer un dossier de demande de subvention avant la réalisation de ses investissements ou de ses travaux. Les entreprises éligibles pourront bénéficier d'une subvention de 20% sur les dépenses subventionnables, plafonnée à 6000€. Un règlement fixe les conditions précises d'éligibilité et d'attribution des aides (à demander au chargé de mission OCM ou à télécharger sur http://pays-ardeche-meridionale.net)

**Monsieur Johan DELEUZE**
*Conseiller Municipal à la Mairie de LAURAC, et Vice-Président de la CDC VAL DE LIGNE, chargé aux actions relevant de l'aménagement du territoire (PLH, PNR, SIAGE, SCOT).*

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**
La communauté de communes du Val-de-Ligne en partenariat avec la communauté de communes Beaume Drobie a réalisé une étude sur l'Habitat cette étude s'est étalée sur la période 2012-20104.
Cette étude qui a fait participer bailleurs sociaux, Etat, Région, Département, Pays …. a permis de définir un programme d'actions visant à soutenir la rénovation de l'habitat et lancer une véritable politique de l'habitat sur l'ensemble de la communauté de communes.
Aujourd'hui les orientations et le programme d'actions est à l'approbation des communes de la communauté de communes.
Le programme du PLH devrait définitivement être validé vers mi 2015, les premières actions qui seraient retenues pourraient se mettre en place vers octobre 2015 : aide à rénovation énergétique des logements, aide à l'adaptation et accessibilité des logements, étude-action stratégique pour une politique communautaire de l'habitat ….

**SCOT**
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de planification qui définit, à l'échelle d'un bassin d'emploi et pour le long terme (20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire.
Ce document s'impose, une fois approuvé, aux documents d'urbanisme locaux ainsi qu'aux Programme Locaux de l'Habitat
Le SCoT de l'Ardèche méridionale recouvre 149 communes (regroupées en 11 communautés de communes dont celle du Val de Ligne), s'étend sur 253 000 hectares et totalise près de 100 000 habitants. Son périmètre coïncide quasiment avec les limites de l'arrondissement de Largentière.
Ce SCOT est porté par le Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale (SYMPAM) qui a été chargé, par les 11 communauté de communes concernées et au travers d'une compétence optionnelle, de procéder à son élaboration et à sa mise en œuvre.
L'élaboration du SCoT a ainsi été officiellement prescrite à l'unanimité le 19 novembre dernier. A cet égard, 3 grands objectifs stratégiques devront guider les travaux : Inscrire l'Ardèche méridionale dans la dynamique démographique et économique du Sud Rhône-Alpes, définir une armature territoriale adaptée au contexte rural de l'Ardèche méridionale et affirmer l'Ardèche méridionale comme un territoire à haute valeur patrimoniale.

**APPEL A MANIFESTATION D INTERET (AMI) – REVITALISATION CENTRE-BOURG**
Le Gouvernement a lancé un dispositif expérimental début juillet 2014, visant à revitaliser les bourgs-centre de moins de 10 000 habitants, jouant un rôle de centralité pour leur bassin de vie et nécessitant une revitalisation. Sur les 350 communes présélectionnées par l'Etat, seuls 53 bourgs-centres ont finalement été retenus, sur la base de dossiers argumentés. La communauté de communes du Val de Ligne et la commune de Largentière font partie des lauréats. Elles portent conjointement le projet de revitalisation.
Concrètement, cette expérimentation va permettre à la communauté de communes du Val-de-Ligne et de la commune de Largentière de bénéficier de ressources financières de l'Etat pour mettre en place une ingénierie opérationnelle (financée à 70%) qui permettra de développer des projets. Le but : redynamiser le bourg-centre - et par effet d'entraînement l'ensemble du territoire du Val de Ligne, en accroissant l'attractivité du centre ancien et en stimulant l'économie locale.
Par exemple, pourraient être développés des actions de rénovation du centre ancien de Largentière, des projets éco-touristiques en lien avec le site du Château de Largentière et le lycée hôtelier, des opérations de soutien aux services publics…
En fonction des projets qui seront présentés, partagés et retenus, la communauté de communes du Val-de-ligne et la commune de Largentière bénéficieront de soutiens financiers complémentaires d'autres partenaires : Région, Département, Pays…
Véritable projet de territoire, cette démarche de revitalisation va permettre de réunir les acteurs du territoire, publics, privés et citoyens autour d'un objectif commun.
L'expérimentation « revitalisation du centre-bourg » est une véritable aubaine pour le territoire de la communauté de communes du Val-de-Ligne, car elle pourrait donner un nouveau souffle à la commune de Largentière, profitant ainsi à tout son bassin de vie. Redynamiser le centre bourg, c'est redynamiser à terme tout le territoire du Val de Ligne.
Cette Expérimentation est pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), en lien avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et différents services des ministères du Logement et de l'Égalité des Territoires, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, et des Outre-Mer.

Johan DELEUZE, Vice-Président

*Contacts : Jean-Philippe SIMONNET Chargé de mission Opération Collective de Modernisation Sud-Ardèche Pays de l'Ardèche Méridionale*
*Château Julien, Rue du Puits - 07110 VINEZAC - Accueil : 04 75 38 08 03 - Mobile : 06 29 59 11 88*

# Enfance jeunesse

**Madame Hélène MOUTERDE**
*Maire de CHASSIERS, et Vice-Présidente à la CDC VAL DE LIGNE, chargée du Service à la Personne : Crèche, la petite enfance, le relais des assistantes maternelles, et la Maison de santé pluridisciplinaire.*

La communauté de communes du Val-de-Ligne renouvelle son engagement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales en conservant la compétence petite enfance pour le Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018.
Un des grands projets de cette nouvelle période est la construction d'un nouveau bâtiment regroupant le Multi-accueil « Les Pitchouns » et le Relais d'Assistants Maternels. Dans l'idéal, il se situerait à proximité de l'école publique Albin Mazon, permettant ainsi la création d'un pôle petite enfance en lien direct avec l'enfance (favorisant, de ce fait, le partenariat entre les différents acteurs).

Voilà maintenant 3 ans que le RAM (Relais d'Assistants Maternels) a ouvert ses portes sur notre territoire. Il est aujourd'hui bien identifié auprès des parents, des Assistantes Maternelles Agréées et des partenaires ; si bien que, les enfants et leurs accompagnants (parents et assistantes maternelles) ont investi le lieu et ont plaisir à se retrouver lors des matinées d'éveil. Les temps de permanence sont, eux aussi, de plus en plus utilisés pour la recherche d'un mode de garde, une information concernant un contrat de travail ou des démarches administratives, par exemple.

Le lieu d'accueil Enfants Parents *« l'Ilot Z'enfants »* tient une permanence à CHASSIERS (centre culturel à côté de l'église) le premier jeudi du mois de 9h30 à 11h30 au centre culturel à côté de l'église, pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte.

*Hélène MOUTERDE, Vice-Présidente.*

# Tourisme et Culture

**Monsieur Michel LEDAUPHIN**
*Maire de Prunet*
*Vice-Président en charge du tourisme, de la culture et de la randonnée.*
*Président du Conseil d'exploitation de l'Office Intercommunal de Tourisme*

Le territoire du Val-de-Ligne a un vrai potentiel touristique offrant des retombées indispensables à son économie. L'Office Intercommunal de Tourisme a un rôle moteur dans la mobilisation de ces capacités. Toutefois, le tourisme chez nous n'aura son caractère propre que si cette « culture tourisme » est assimilée par tous les acteurs du tourisme : élus et professionnels ainsi que la population. Ainsi, sera favorisé un tourisme de qualité. Aujourd'hui, c'est à nous tous de définir et de développer le tourisme en Val-de-Ligne.
Les agents de l'OIT se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2015.

## RANDONNEE

**Intempéries**
Les épisodes cévenols consécutifs de l'automne dernier ont mis à mal certaines portions de nos chemins. Par mesure de sécurité, les municipalités concernées ont pris des arrêtés d'interdiction d'accès. Nous mettons tout en œuvre pour rétablir le passage.
Amis randonneurs soyez prudents et signalez nous les dangers potentiels !
Un grand merci aux bénévoles qui s'investissent au balisage permettant la valorisation du réseau et la découverte de ses richesses souvent insoupçonnées.

**Fête de la randonnée**

2014 - La 6ème édition de la fête de la rando s'est déroulée sur la commune de Laurac-en-Vivarais. Ce rendez-vous a remporté, comme les années précédentes, un grand succès. Les randonneurs, familles et excursionnistes, venus nombreux passer un moment convivial autour d'une activité sportive et ludique, ont énormément apprécié l'accueil chaleureux de la municipalité ainsi que des associations lauracoises.

**2015 – Fête de la rando, nouvelle formule !**
Les élus de la commission rando ont plus que jamais la volonté de développer l'activité sportive sur le Val-de-Ligne. L'édition 2015 sera proposée en association avec 3 autres territoires. Elle prendra un nouvel élan sous forme de « mois de la randonnée » et se déroulera en mai : le 1er mai à St Paul le Jeune, le 17 à St-Genest de Beauzon et les 23 et 24 mai à Ailhon. Lors de ce dernier week-end le Val-de-Ligne et le Vinobre s'uniront pour organiser une fête commune.
Retenez ces dates sur vos agendas et venez nombreux !

## CULTURE

Bien que n'ayant pas la compétence culture, le Val de ligne a accordé aux associations de son territoire des subventions.
Leurs actions culturelles donnent une image positive, dynamique et festive du territoire avec des retombées médiatiques et économiques directes.

**Centenaire 14-18.**
En 2014, les communautés de communes du Val-de-Ligne et du Vinobre se sont associées pour commémorer le centenaire de la première guerre mondiale. La manifestation, inaugurée le 2 août à Largentière, proposait jusqu'au 11 novembre de multiples évènements : une exposition itinérante sur le vécu de cette période dans nos communautés, des lectures et conférences, des films, des spectacles et des ateliers pédagogiques pour les scolaires. Ce témoignage étant au sens de notre Histoire, nécessaire.

**Festival Ligne d'Arts.**
2014, la communauté de communes du Val-de-Ligne via l'OIT a lancé un festival des arts qui a instantanément séduit les professionnels et les amateurs du milieu artistique, même si les critiques et les imperfections ont été multiples.
En 2015, l'aventure continue avec une seconde édition qui aura lieu du 17 au 26 avril. Les lieux d'exposition et de spectacles seront moins nombreux mais mieux identifiés par activité artistique. Cette année, le festival invite les artistes de la communauté du Vinobre à se joindre à cet événement.
Du 17 au 19 avril, les professionnels des métiers d'art présenteront une exposition au tribunal et dans la salle des fêtes de Largentière où l'inauguration sera suivie d'un concert d'art lyrique.
La programmation sera définitive dans quelques semaines. Nous invitons tous les professionnels et les amateurs qui souhaiteraient participer à prendre contact avec l'OIT au plus tôt.
Appel à bénévoles ! Que ce soit pour diffuser l'information de cet événement, épauler les artistes, assister le public ou participer à la logistique, Ligne d'Arts est ouvert à toutes les bonnes volontés. Prendre contact avec Fabienne de l'Office Intercommunal de Tourisme du Val-de-Ligne 04.75.88.33.30 ou par courriel accueiloit@cc-valdeligne.fr.

*Michel LEDAUPHIN, Vice-Président*

**Monsieur GLEYZE Jean Luc,**
*Conseiller Municipal à la Mairie de Largentière et Vice-Président de la CDC VAL DE LIGNE, chargé du service aux collectivités : Ordures ménagères, Eclairage public, Syndicat de rivière, Débroussaillage des chemins communaux, et entretien des bâtiments communaux.*

Concernant l'éclairage public, la compétence de la Communauté de communes concerne uniquement le contrat d'entretien (changement des ampoules).
Le débroussaillage des chemins communaux a été réalisé par la société MANENT, sur une durée de trois ans, qui arrive en dernière année de marché.

Cette année, il y a comme projet la rénovation de la toiture du siège de la Communauté de Communes du Val de Ligne.

**Les Ordures ménagères et le Tri sélectif :**
Concernant les tonnages collectés en 2014 :
1570,8 tonnes d'ordures ménagères (+0,8% par rapport à 2013)
161,08 tonnes d'emballages ménagers (+5% par rapport à 2013).
Le tonnage des OM est donc resté stable et on note une augmentation significative des emballages ce qui est un bon résultat d'un point de vue quantitatif.

La moyenne du taux de refus dans les emballages ménagers collectés est de 20%. C'est une valeur correcte d'un point de vue national mais toujours élevée néanmoins.
Au bilan, la collecte des emballages ménagers peut être améliorée par une évolution de la qualité.
Il est donc possible de toujours améliorer en compostant un maximum, ce qui réduira vos ordures ménagères, et faire le tri des emballages, et à terme diminuera le coût des traitements.

*Jean Luc GLEYZE, Vice-Président*

# TRIONS, RECYCLONS, COMPOSTONS !

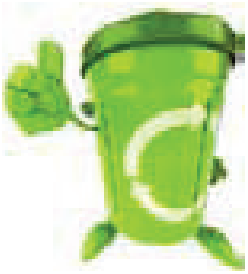

Le tri est un geste nécessaire, sans lui, **pas de recyclage, pas d'économies d'énergie et de ressources naturelles.**

**Comment trier ?**
**Les poubelles jaune**s sont destinées aux emballages ménagers recyclables :
Elles acceptent : emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, et cartonnettes et briques alimentaires.
Elles n'acceptent pas : sacs et films plastiques, pots de produits laitiers, polystyrène, emballages salis ou contenant des restes.

**Les points de recyclage sont présents dans chaque commune du SIDOMSA :**
Un conteneur à verres, un conteneur à papier ainsi qu'un bac pour les piles sont à votre disposition

**Les déchetteries acceptent :** ferrailles, huiles végétales et ménagères, cartons, déchets d'activités de soins (piqûres, etc.), textiles, déchets spéciaux (peintures, etc.), batteries, remblais et gravats, bois, meubles, encombrants divers, pneus, électroménagers, huiles moteur

**Le compost :** nous vous incitons à composter les épluchures
La fabrication du compost permet de produire, à partir de déchets organiques (reste de cuisine, taille de végétaux), un humus de qualité nécessaire au bon développement des plantes (plantes vertes, plantes du jardin ou du potager).

**Le SIDOMSA propose des composteurs individuels bois aux habitants. Les personnes intéressées peuvent contacter le SIDOMSA**
**ZI les Veaux - 07170 LAVILLEDIEU : 04.75.94.33.57**
**sidomsa@wanadoo.fr / www.sidomsa.net**

**Le tri et le compost ainsi fait, votre poubelle ménagère reçoit les autres déchets,considérablement réduits.**

**Info : Le point vert** signifie que l'entreprise qui a mis ce produit sur le marché participe financièrement à la collecte sélective des emballages.

**RECYCLARTS**
**Association des Recycl'Arts**
**deux boutiques**
**LARGENTIERE et UZER**
**Tél : 04.26.62.28.28**

**OUVERT LE MARDI**
**de 9h à 13h mercredi**
**de 14h à 18h**
**et le samedi de 10h à 13h**
**et de 14h à 18h30**

*Directeur de publication : Mr Robert VIELFAURE*
*Rédaction : Commission communication Val de Ligne*
*Photos : CdC Val de Ligne - ISSN 2106-9409*
*Impressions FOMBON - Aubenas • IMPRIM'VERT*